

CHARTRE DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ACTIVITE FOOTBALL

Je vous prie de trouver ci-après des renseignements relatifs à la section sportive scolaire football.

OBJECTIF :

Le projet offre aux élèves la possibilité d'enrichir leur culture liée à la pratique d'une activité physique (le football) en complément de l'EPS.

Ainsi, il semble que la pratique régulière d'un sport les aide à intégrer les principes de vie en communauté, à améliorer leur comportement face à l'effort et donc face au travail scolaire.

Un de nos premiers objectifs est de permettre l'épanouissement de ces élèves. Le fait d'être rassemblés dans une même classe peut les aider à s'épanouir au cours de leur scolarité. Outre les aspects prioritairement sportif et scolaire, les critères pris en compte concernant leur intégration dans cette classe seront liés principalement à la discipline et à la motivation. Sur le plan sportif, nous veillerons à améliorer les qualités techniques, physiques et morales. A ce titre, l'attention portée au développement de la personnalité physique et intellectuelle de l'élève nous apparaît primordiale.

1) ORIENTATION

L'objectif sera, pour les élèves admis dans l'effectif de ces classes, la poursuite de leur scolarité en classe supérieure en fin d'année, si les résultats sont satisfaisants. Un suivi régulier des élèves sera effectué tout au long de l'année par le professeur d'EPS responsable des classes, Monsieur BOISSET, en collaboration étroite avec les professeurs principaux et les éducateurs du club de l'AS Montréal La Cluse football.*

**Brevet d'état d'enseignement sportif 1^{er} degré : football complet (spécifique + tronc commun), professeur d'EPS.*

2) FONCTIONNEMENT

Les parents et leurs enfants doivent lire attentivement ce paragraphe avant de s'engager.

Les élèves inscrits en section sportive scolaire football sont regroupés sur une classe en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.

Ces élèves restent au collège pour s'entraîner au stade Orindis de Montréal La Cluse le mardi après-midi de 15h à 17h et un autre après-midi de la semaine de 16h à 17h dans le cadre du partenariat collège – club et en fonction de la catégorie en plus de leur séance hebdomadaire club du mercredi.

Sous la direction de :

Monsieur BOISSET Jacques : Brevet d'état enseignement sportif 1^{er} degré (mardi après-midi),

Monsieur CHERUBIN Kenny : Brevet moniteur de football et Trois éducateurs de l'AS Montréal la Cluse Football.

Tous ces élèves doivent être licenciés au club de football de l'AS MONTREAL LA CLUSE, et règlent leur cotisation dans ce club. C'est le club et non pas le collège qui décide du montant de la cotisation. Ils devront de plus être obligatoirement licenciés à l'AS du collège (environ 20 euros) où ils auront la possibilité de pratiquer plusieurs activités en plus du football.

*Cependant leur emploi du temps étant déjà bien chargé, ils ne seront convoqués de manière obligatoire que **plusieurs mercredis dans l'année pour défendre les couleurs de leur collège** dans les compétitions UNSS et ils devront participer au cross départemental.*

ATTENTION :

Un contrat moral est instauré avec les parents et leur enfant. Si l'attitude notamment venait à se dégrader, les élèves concernés pourraient se voir suspendre leur entraînement en cours d'année et risqueraient même de ne pouvoir garder cette option sportive l'année suivante.

Pendant l'année scolaire, les élèves seront évalués par rapport à leur comportement, leurs résultats scolaires et leur niveau de footballeur.

Contraintes :

*Une seule option possible : section sportive scolaire football ou **latin***

Langues vivantes : LV1 Anglais LV2 Espagnol ou Italien ou Allemand

3) ELEVES CONCERNES

Section sportive scolaire football

Concerne tous les collégiens du secteur du collège et des dérogations peuvent être accordées pour les élèves hors secteur.

Les dossiers de candidature sont à retirer au secrétariat du collège, dans les écoles primaires ou au club de l'AS Montréal La Cluse.

4) RECRUTEMENT

Section sportive scolaire football

*1. Retour du dossier dûment rempli par les parents avant le **Mardi 2 MAI 2023** au secrétariat du collège ou le jour de votre visite au collège.*

*2. Tests physiques et techniques le **mercredi 10 MAI 2023 à 13h au stade Orindis** (convocation reçue par courrier suite au dépôt complet du dossier.)*

Commission de recrutement et notification

*1. Examen des dossiers scolaires et des tests par une commission composée du professeur responsable, des éducateurs et présidée par les deux principaux le **Vendredi 19 mai 2023***

2. Admission définitive signifiée fin juin à chaque candidat retenu par un courrier pour les CM2 et une liste affichée pour les collégiens.

*Le professeur responsable
Mr BOISSET*

*La Principale
Mme LAVIGNE*

*Le président de l'ASML Football
Mr INIGO*